

Déogratias Maruhukiro et Anicet Senker Mazuni

ACCORD DE PAIX ENTRE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO (RDC) ET LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA
(WASHINGTON, 27 JUIN 2025)

Signal de paix ou simple geste symbolique ?

Introduction

Depuis plusieurs décennies, la région des Grands Lacs en Afrique centrale est marquée par des conflits persistants, notamment entre la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda. Ces tensions, alimentées par des enjeux historiques, ethniques, géopolitiques et économiques, ont souvent dégénéré en violences armées, déstabilisant la stabilité régionale. Cependant, l'année 2025 marque une étape importante avec la signature d'un nouvel accord de paix, facilité par les États-Unis à Washington, visant à apaiser les relations entre ces deux nations voisines.

Ainsi, la signature, le 27 juin 2025 à Washington¹, d'un

Auteurs:

Déogratias Maruhukiro, Postdoc et chercheur associé à l'Université de Freiburg (Caritas Studies), fondateur de RAPRED-Girubuntu et coordinateur des publications de la Girubuntu Peace Academy (GPA: <https://www.rapred-girubuntu.org/girubuntu-peace-academy>, <https://orcid.org/0000-0002-3205-3102>) et

Anicet Senker Mazuni, Chercheur et responsable de recherche à l'École des Hautes Études Politiques et Juridiques (EHEPJ) à Kinshasa, République Démocratique du Congo (<https://www.linkedin.com/in/anicet-senker-109330275/>, <https://ehepj-edu.org/>)

¹ Pour consulter cet Accord de paix: <https://www.state.gov/accord-de-paix-entre-la-republique-democratique-du-congo-et-la-republique-du-rwanda/>

accord de paix entre la République démocratique du Congo (RDC) et la République du Rwanda, sous l'égide des États-Unis et du Qatar², a été accueillie comme un événement diplomatique majeur susceptible d'infléchir la trajectoire des conflits dans la région des Grands Lacs.

Présenté comme un tournant historique, cet accord s'inscrit dans la continuité d'initiatives antérieures, notamment le processus de Luanda et les négociations de Doha, mais dans un contexte régional et international profondément renouvelé par les enjeux géopolitiques et économiques liés à l'exploitation des ressources naturelles, en particulier les minerais stratégiques.

Ce petit article vise à analyser de manière critique la portée et les limites de cet accord, en posant la question fondamentale : marque-t-il réellement le début d'une paix durable ou s'agit-il, une fois de plus, d'un geste diplomatique à haute valeur symbolique mais à faible capacité transformatrice ?

1. Contexte historique et géopolitique complexe

1.1 Contexte historique et enjeux géopolitiques

Les relations entre la RDC et le Rwanda ont été marquées par une succession de crises depuis la fin des années 1990. La guerre du Congo (1996-1997) et le conflit qui a suivi ont été alimentés par des accusations mutuelles d'ingérence, de soutien aux groupes rebelles et de violations des droits humains.³ Le Rwanda, notamment, a été accusé par Kinshasa de soutenir

² Signalons ici qu'il y a deux processus parallèles, le processus de Washington entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et le Processus de Doha au Qatar entre le mouvement armé AFC / M3 et la République Démocratique du Congo. Les deux processus visent la restauration de la paix à l'Est du Congo et de la stabilité politique dans la région des Grands-Lacs.

³ Cfr. Wola Bangala, Charles: L'ONU et la crise des Grands Lacs en République Démocratique du Congo (1997-2007), Harmattan RDC Paris 2009, Pp. 28-32.

des groupes rebelles tels que le M23, qui opèrent dans l'est de la RDC, ce qui a exacerbé la méfiance entre les deux pays.⁴

En analysant la géopolitique du conflit à l'est du Congo, on est confronté à une complexité d'acteurs partant des pays voisins, des acteurs gouvernementaux, des rebelles et milices gouvernementaux passant par les Organisations non gouvernementales et multinationales jusqu'aux forces des Nations Unies (Monusco). Selon l'analyse de Milo Rau, toutes ces institutions profitent de l'insécurité qui règne à l'Est de la RDC.⁵ La région des Grands Lacs possède en effet d'importantes ressources naturelles, notamment des minerais stratégiques, qui attirent l'intérêt aussi bien des voisins que des acteurs internationaux. La stabilité de la RDC est donc essentielle pour la sécurité régionale et pour la sécurisation de ces ressources. Par ailleurs, la présence de groupes armés et de réfugiés contribue à complexifier la situation, rendant la résolution des conflits encore plus difficile.

1.2 Un conflit à dimensions multiples

La crise sécuritaire qui ravage l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) est le fruit d'un enchevêtrement complexe de facteurs historiques, économiques, identitaires et géopolitiques, qui interagissent pour entretenir un cycle de violence quasi permanent. Elle ne se limite pas à une simple rivalité militaire entre groupes armés, mais trouve ses racines dans des dynamiques plus profondes, ancrées à la fois dans l'histoire coloniale et surtout après la fameuse conférence de Berlin (1884-1885) dont le résultat fut le partage de l'Afrique⁶, la géopolitique régionale et les logiques économiques mondialisées.

⁴ Cfr. <https://www.dw.com/fr/pourquoi-la-rdc-accuse-le-rwanda-de-soutenir-le-m23/a-61954951> accès le 21.07.2025.

⁵ Cfr. Rau, Milo, *Das Kongo Tribunal*, Verbrecher Verlag 2017, Pp. 20-21.

⁶ Cfr. Strizet, Helmut: *Geschenkte Kolonien, Rwanda und Burundi unter deutscher Herrschaft*, Ch. Links Verlag, Berlin 2006, Pp. 15-18. Voir aussi: Maruhukiro, Déogratias, *Für eine Friedens- und Versöhnungskultur*,

Facteurs historiques et identitaires

L'héritage de la colonisation belge a profondément marqué la mosaïque ethnique de la partie Est de la RDC, en créant des catégories administratives et ethniques qui ont cristallisé les identités. Avant la période coloniale les échanges commerciaux et les mélanges culturels entre les populations du nord-Kivu et les populations du royaume du Rwanda comme celle de l'Uganda avaient tissé un mixage presque culturel et linguistique.⁷

Les tensions communautaires ont été ensuite exacerbées par les vagues successives de migrations, notamment de populations rwandophones (Hutus et Tutsis), installées dans certaines zones du Nord-Kivu depuis la période coloniale, et amplifiées après le génocide contre les Tutsi au Rwanda en 1994. Ces communautés rwandophones ont été successivement considérées parfois comme « congolaises » parfois comme « étrangères » souvent selon la situation sécuritaire. En effet elles sont souvent accusées de collusion avec le Rwanda considéré par le gouvernement congolais comme pays envahisseur et deviennent la cible de discours de haine, alimentant un climat de suspicion et de violence identitaire. Cette fracture identitaire est l'un des moteurs du conflit, notamment dans des zones comme le Rutshuru ou le Masisi.⁸

Enjeux économiques

L'Est de la RDC est d'une richesse géologique exceptionnelle, regorgeant de ressources stratégiques telles que le coltan, la

sozial-politische Analyse, ethischer Ansatz und kirchlicher Beitrag zur Förderung einer Friedens- und Versöhnungskultur in Burundi, Lit, Berlin 2020, Pp. 23-30.

⁷ Cfr. Heid, Tatjana, Es begann noch vor der Kolonialzeit, dans: F.A.Z du 23.05.2025.

⁸ Cfr. Radio Okapi: Plus de 4000 déplacés en juin à cause des violences armées à Masisi et Rutschuru: <https://www.radiookapi.net/2025/07/15/actualite/societe/plus-de-4-000-deplaces-en-juin-cause-des-violences-armees-masisi-et> accès le 21.07.2025.

cassitérite, l'or, le tungstène et, plus récemment, le lithium, essentiel à l'industrie des batteries électriques. Ces ressources représentent un enjeu économique colossal, tant pour les acteurs locaux que pour des réseaux internationaux. Leur exploitation génère d'énormes profits mais se fait souvent dans un cadre informel et conflictuel, où la fiscalité est remplacée par des systèmes de taxation illégale imposés par des groupes armés ou des réseaux corrompus au sein même de l'armée ou de l'administration congolaise⁹. Les minerais dits « de sang » financent ainsi directement la poursuite des hostilités, créant un cercle vicieux où la violence devient un moyen de contrôle économique. Les circuits commerciaux opaques permettent également à ces ressources d'alimenter les marchés mondiaux, souvent via des pays voisins qui servent de plaques tournantes, comme le Rwanda ou l'Ouganda, renforçant la dimension internationale de la crise.

Dimension régionale

La crise à l'Est de la RDC ne peut être analysée isolément, tant elle est imbriquée dans les rivalités régionales. Le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, notamment, jouent un rôle majeur dans cette dynamique. Officiellement, Kigali justifie ses incursions militaires sur le territoire congolais par la nécessité de neutraliser les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), composées notamment d'éléments impliqués dans le génocide de 1994 et toujours actifs dans l'Est de la RDC. Cependant, au-delà de ces impératifs sécuritaires, de nombreux rapports onusiens et organisations de la société civile accusent ces pays de soutenir certains groupes armés – comme le M23 dans le cas du Rwanda – pour garantir leur influence géopolitique et s'assurer un accès privilégié aux ressources naturelles

⁹ Cyuzuzo, Louis, *L'exploitation minière à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC)*, Savoirs en société Etudes Environnementales, L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2019/2020, p.4, lire (PDF) *L'exploitation minière à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC)*

congolaises. Il y a le rapport M23 ONU¹⁰, le Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2024/432)¹¹, etc. Cette ingérence régionale transforme la crise congolaise en un conflit à dimension transfrontalière, où les alliances changent au gré des intérêts économiques et des calculs stratégiques des capitales voisines.

La conséquence directe de cette complexité est un conflit multidimensionnel, où les lignes de fracture ne se superposent pas parfaitement : ethnique, économie, sécurité régionale et intérêts internationaux s'entremêlent pour créer un terreau propice à l'instabilité. Chaque tentative de règlement du conflit doit ainsi composer avec cette pluralité de facteurs, sous peine de produire des accords qui, faute de s'attaquer aux causes structurelles, restent sans effet durable sur le terrain.

1.3. Le Rwanda et la doctrine de « sécurité préventive »

La doctrine de sécurité préventive ou guerre préventive est une stratégie de politique étrangère ou de sécurité qui consiste à agir avant qu'une menace ne se concrétise, afin d'empêcher ou de réduire le risque d'une attaque ou d'une crise. Elle repose sur l'idée que la prévention est plus efficace que la réaction après coup, et elle peut inclure des actions militaires, diplomatiques ou économiques pour neutraliser une menace potentielle. Plusieurs pays pratiquent cette doctrine, notamment les États-Unis, qui ont souvent justifié des interventions militaires en invoquant la nécessité de prévenir des menaces futures, comme dans le cas de l'invasion de l'Irak en 2003 sans l'autorisation de l'ONU.¹² Cette doctrine a également été

¹⁰ M23 : Un rapport de l'ONU révèle les connexions de Kabila, Katumbi et Numbi, accès le 29.07.2025.

¹¹ Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2024/432) - Democratic Republic of the Congo | ReliefWeb, accès le 29.07.2025.

¹² Cfr. Jarreau, Patrick, Le congrès autorise une guerre contre l'Irak sans l'aval de l'ONU, dans: Le Monde du 12 octobre 2002 https://www.lemonde.fr/archives/article/2002/10/12/le-congres-autorise-une-guerre-contre-l-irak-sans-l-aval-de-l-onu_4261494_1819218.html accès le 21.07.2025.

évoquée dans le contexte de la sécurité nationale israélienne, notamment lors du bombardement des sites nucléaires iraniens.¹³

Depuis le génocide de 1994, le Rwanda semble appliquer cette même doctrine de « sécurité préventive » en se basant sur l'idée que la stabilité nationale impose d'agir au-delà de ses frontières. Cette stratégie politique s'appuie sur la conviction que les FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda), composée d'anciens génocidaires actifs dans l'Est de la RDC, représentent un risque existentiel pour le Rwanda et sa population, ce qui justifie des interventions militaires ou un soutien potentiel indirect à des groupes armés congolais pouvant neutraliser les FDLR.

Cependant, cette doctrine reste controversée car selon certains analystes « l'utilisation préventive de la force est une recette pour le désordre global et la violence »¹⁴, pour d'autres observateurs de la région des grands Lacs, le conflit à l'Est de la RDC est aussi motivé par les intérêts économiques, notamment autour des minerais stratégiques que regorgent le sous-sol. Plusieurs rapports onusiens, comme le rapport des experts de l'ONU : M23 et RED-Tabara, groupes ravivant le conflit entre le Burundi et le Rwanda¹⁵, accusent le Rwanda de soutenir des groupes comme le M23 pour contrôler des zones riches en ressources, malgré les démentis officiels de Kigali.

Pour Kinshasa, cette politique est perçue comme une ingérence systématique, visant à affaiblir la souveraineté congolaise et à exploiter ses richesses. Cette méfiance alimente une

¹³ Cfr. Berg Raffi, Israël cible les sites nucléaires et les commandants militaires de l'Iran, dans: BBC News du 13 juin 2025. <https://www.bbc.com/afrique/articles/crk2yp8pnezo> accès le 31.07.2025.

¹⁴ Maupas, Stéphanie, Israël-Iran : l'utilisation préventive de la force est recette pour le désordre global et la violence, dans: Le Monde du 25 juin 2025 https://www.lemonde.fr/international/article/2025/06/26/israel-iran-l-utilisation-preventive-de-la-force-est-une-recette-pour-le-desordre-global-et-la-violence_6616025_3210.html. accès le 21.07.2025.

¹⁵ lire Rapport des experts de l'ONU : M23 et RED-Tabara, groupes ravivant le conflit entre le Burundi et le Rwanda -, accès le 29.07. 2025.

rivalité profonde entre les deux pays et fragilise non seulement chaque tentative de paix mais aussi les différents efforts d'intégration et de développement régional au sein de la communauté de l'Afrique de l'Est (EAC). Ainsi comme le confirme Léandre Sikuyavuga, la paix à l'Est de la RDC constitue un enjeu majeur pour la stabilité de l'EAC.¹⁶ Au niveau international, la doctrine rwandaise crée une zone grise diplomatique : la communauté internationale comprend la nécessité pour Kigali de se protéger des FDLR, mais condamne ses interventions non coordonnées, sources d'instabilité régionale.

Ainsi, la « sécurité préventive » est devenue un instrument de puissance régionale, mêlant enjeux sécuritaires, économiques et géopolitiques, et constitue un obstacle majeur à une paix durable à l'est de la RDC, tant que ses ressorts profonds ne sont pas traités.

2. Acquis et limites structurels de l'Accord

L'Accord de Washington, bien qu'il représente une avancée diplomatique, s'inscrit dans une longue série d'accords signés par la RDC, souvent restés sans effets durables sur le terrain. Depuis la fin des grandes guerres congolaises, la RDC a en effet paraphé plus de dix accords de paix -de Lusaka en 1999 à Nairobi en 2022- sans parvenir à instaurer une paix véritable dans l'est du pays. Cette accumulation d'accords, souvent qualifiés de « paix de papier », révèle une constante : la dissociation entre engagements diplomatiques et réalités locales, notamment lorsque les acteurs armés ne sont pas associés directement au processus ou que les dispositifs prévus manquent de contraintes juridiques.

Face à l'impasse persistante, les États-Unis ont décidé d'intervenir en jouant un rôle de facilitateur dans le processus de paix. En 2025, sous l'égide du gouvernement américain, une

¹⁶ Cfr. Sikuyavuga, Léandre, Paix à l'Est du Congo: Un enjeu crucial pour la stabilité de l'EAC, dans: Iwacu du 28.02.2025, éditorial: <https://www.iwacu-burundi.org/paix-a-lest-du-congo-un-enjeu-crucial-pour-la-stabilite-de-leac/> accès le 21.07.2025.

série de négociations a été organisée à Washington, réunissant des représentants de la RDC, du Rwanda, ainsi que d'autres acteurs régionaux et internationaux. La diplomatie américaine a mis en avant une approche multilatérale, insistant sur la nécessité d'un dialogue sincère et d'engagements concrets pour désamorcer les tensions. Le rôle de Washington s'est concentré sur la médiation, la mise en place d'un cadre de dialogue et la garantie d'un soutien international pour la mise en œuvre de l'accord. La participation active des États-Unis a permis de renforcer la crédibilité du processus, tout en apportant une pression diplomatique pour que les parties respectent leurs engagements.

2.1 Un cadre diplomatique inédit

L'accord de Washington constitue une première sur deux plans essentiels :

- Reconnaissance réciproque des griefs sécuritaires : chaque État admet implicitement son rôle dans la déstabilisation de l'autre, ce qui constitue un progrès diplomatique majeur ;
- Institutionnalisation d'un mécanisme de suivi : la mise en place d'un organe bilatéral de coordination sécuritaire, avec des observateurs américains et qataris, ouvre la voie à une surveillance plus rigoureuse des engagements pris.

2.2 Les acquis ou les forces de l'Accord

L'accord de paix qu'on peut facilement consulter et télécharger sur le site internet du département d'état des États Unis (<https://www.state.gov/accord-de-paix-entre-la-republique-democratique-du-congo-et-la-republique-du-rwanda/>) est axé principalement sur neuf points importants à savoir :

1. Intégrité territoriale et interdiction des hostilités
2. Désengagement, désarmement et intégration des groupes armés non étatiques
3. Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité

4. Réfugiés, déplacés internes et considérations humanitaires
5. Monusco et autre Soutien multilatéral
6. Cadre d'intégration économique régionale
7. Mise en œuvre et règlement des différends
8. Dispositions finales
9. Entrée en vigueur

Sans vouloir entrer en profondeur dans chaque point mentionné ci-haut, essayons de faire une petite analyse sur les points qui nous semblent plus importants.

2.2.1 Intégration territoriale et cessation des hostilités

Ce premier point revêt une importance capitale, car il est essentiel aux pourparlers de paix. En effet, on ne peut parler d'un accord de paix quand la guerre continue à faire rage, quand les villes continuent à être bombardées comme en Ukraine ou dans la bande de Gaza. Dans cet accord signé entre le représentant du gouvernement rwandais et son homologue congolais devant le président des Etats-Unis Donald Trump, les deux parties se sont engagés à reconnaître l'intégrité territoriale des deux pays en „désengagement des forces/levée des mesures défensives du Rwanda (CONOPS) du 31 octobre 2024“¹⁷ et en neutralisant les FDLR qui sont considérées comme une menace existentielle pour la république du Rwanda. En outre les deux partis se sont engagés à s'abstenir de soutenir les actes hostiles ou les groupes armés tout en s'engageant aussi à protéger les civils et le personnel humanitaire. Concernant le soutien au mouvement armé M23 qui occupe les deux grandes villes du nord et sud Kivu l'accord renvoie au processus de Paix de Doha:

„Afin de promouvoir une cessation durable des conflits et de réaliser le potentiel économique de la région, les Parties soutiennent les négociations en cours entre la RDC et l'AFC/M23

¹⁷ U.S. Department of State, Accord de paix entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda: <https://www.state.gov/accord-de-paix-entre-la-republique-democratique-du-congo-et-la-republique-du-rwanda/>

avec la médiation de l'État du Qatar à Doha et les efforts visant à désarmer et à démobiliser les groupes armés non étatiques¹⁸.

2.2.2 *Question des réfugiés et considérations humanitaires*

Un autre point positif qu'il ne faudrait pas oublier d'évoquer est celui de la question des réfugiés et de la situation humanitaire à l'Est de la RDC. En effet, une des revendications du M23 est le retour des réfugiés qui sont éparpillés dans les camps de réfugiés principalement au Rwanda et en Ouganda dont certains viennent d'y passer plus d'une vingtaine d'années. La situation humanitaire est plus que catastrophique à l'Est de la RDC où les populations sont régulièrement confrontées aux exactions commises soit par les Forces armées congolaises et les milices soit par les différents groupes rebelles. Les violences commises sur les populations locales ont provoqué des troubles et traumatismes inédits ; Sr. Mave Distove Francine évoque dans son article les symptômes des troubles post-traumatique liés à cette situation de déplacements permanents surtout chez les jeunes.¹⁹ La prise en compte de la situation humanitaire dans la résolution du conflit à l'Est de la RDC et surtout l'implication des puissances comme les Etats Unis pourrait apporter des avancées positives dans la stabilisation cette région.

2.2.3 *L'intégration de la dimension économique*

Concernant l'intégration de la dimension économique, l'accord stipule ce qui suit: Les Parties conviennent de lancer, dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du présent

¹⁸ U.S. Departement of State, Ibid.

¹⁹ Cfr. Mave Distove, Francine, Etat des lieux des symptômes de Stress post-traumatique liés aux déplacements forcés en Ituri chez les adolescents, dans: Baumann, Klaus / Bendel, Rainer / Maruhukiro, Déogratias: Se souvenir, comprendre et réconcilier, le travail de mémoire comme chemin pour la construction d'une paix durable, Lit Berlin 2023, Pp. 2025-2026.

Accord, le cadre d'intégration économique régionale en plusieurs étapes qui sera défini dans un accord distinct intitulé « cadre d'intégration économique régionale » et s'appuie sur les efforts existants, tels que la ZLECAf, la CIRGL, le CO et la CAE. ²⁰

Cette dimension économique est peut-être la plus grande innovation dans cet accord et elle permet le développement de chaînes de valeur régionales, notamment dans le secteur minier, avec transformation locale des minerais ce qui, selon cet accord favorisera la prospérité des deux pays :

„Les Parties utilisent ce cadre pour développer le commerce extérieur et les investissements provenant des chaînes d'approvisionnement de la région en minerais critiques et introduire une plus grande transparence, ce qui bloque les canaux économiques illicites et procure davantage de prospérité aux deux parties, en particulier pour la population de la région à partir des ressources naturelles de la région grâce à des partenariats mutuellement bénéfiques et des opportunités d'investissement.“²¹

Beaucoup d'observateurs de cette région sont aussi de l'avis que les richesses minières dont regorgent l'Est de la RDC sont aussi source d'instabilité de cette région. Une exploitation responsable et transparente dans le cadre d'une intégration économique régionale pourrait peut-être contribuer à la stabilisation et la prospérité de cette région. Cependant tous les déterminants des conflits liés aux minerais surtout les minerais critiques sont loin d'avoir été explorés. En effet, non seulement les Etats Unis ont un intérêt dans ce sens mais aussi les chinois et les russes ne manquent pas d'appétit.

²⁰ U.S. Department of State, Id. p. 4.

²¹ Ibid. Pp. 4-5.

2.3 Les limites ou les failles de l'accord

2.3.1 Absence d'inclusivité : le problème du M23

Comme ses prédécesseurs, l'accord de Washington souffre de ne pas avoir intégré directement les acteurs armés clés, notamment l'AFC/M23, principal protagoniste militaire sur le terrain. Bien que cet accord mentionne l'existence d'un autre processus de paix entre le gouvernement de la RDC et le mouvement rebelle M23 sous la médiation du Qatar, il reste flou son influence ou son apport par rapport aux négociations en cours. Mais il semblerait que la signature de l'accord de Washington aurait influencé l'accélération de l'accord de Doha au Qatar. En effet le 19 juillet 2025 un « accord de principe » de cessez-le-feu a été signé entre le représentant du gouvernement de la RDC et le représentant du M23 à Doha. Selon un texte consulté en ligne du journal « Le monde Afrique » cet accord stipule entre autres :

« Les parties réaffirment leur engagement en faveur d'un cessez-le-feu permanent », comprenant l'interdiction d'attaques « de toutes natures », la « diffusion de propagande haineuse ou incitant à la violence » et « toute tentative de conquête ou de modification des positions par la force sur le terrain ».²²

A peine cet accord signé, le désaccord entre les parties signataires ne s'est fait attendre médias interposés. En effet, ce défaut d'inclusivité alimente plusieurs risques :

- Rejet de l'accord par les groupes armés, qui n'y voient ni garanties de sécurité, ni perspectives politiques;
- Persistance de foyers de violence, susceptibles de saboter la mise en œuvre des dispositions sécuritaires et économiques;

²² Le Monde Afrique, La RDC et le groupe armé M23 signent une déclaration de principes pour un cessez-le-feu permanent au Qatar: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/07/21/la-rdc-et-le-groupe-arme-m23-signent-une-declaration-de-principes-pour-un-cessez-le-feu-au-qatar_6622792_3212.html accès le 24.07.2025.

L'histoire récente montre que la paix négociée uniquement entre États sans l'inclusion des groupes armés est rarement effective, comme l'ont illustré les échecs des actes d'engagement de Goma (2008)²³.

2.3.2 Un accord davantage compromissaire que judiciaire

Un autre point de faiblesse réside dans la nature compromissaire plutôt que véritablement juridique de l'accord. Le texte, bien qu'ambitieux dans ses principes, n'intègre aucun mécanisme de sanction concret en cas de non-respect des engagements pris par les parties. Il se limite à des déclarations de bonne volonté, sans prévoir :

- de clauses contraignantes assorties de sanctions diplomatiques, économiques ou juridiques ;
- de calendrier précis pour l'application des dispositions sensibles, telles que le retrait effectif des troupes ou la cessation du soutien aux groupes armés ;
- de juridiction ou d'organe indépendant chargé de juger d'éventuelles violations.

Cette absence de dispositifs juridiques robustes rend l'accord hautement dépendant de la seule volonté politique des signataires, exposant sa mise en œuvre au risque de revirements diplomatiques ou de calculs stratégiques changeants.

2.3.3 D'autres acteurs clés oubliés dans l'accord : Le Burundi et la Chine

Malgré une présence économique massive de la Chine en RDC, notamment via des investissements dans l'exploitation minière²⁴ Pékin demeure étonnamment absent du processus

²³ Signature de l'Acte d'engagement de Goma, le 23 janvier 2008, publié le 23 janvier 2018 par Benjamin Babunga – Leave, lire Le 23 janvier 2008, signature de l'Acte d'engagement de Goma. – Babunga raconte..., accès le 29.07.2025.

²⁴ Curtis, Devon: China and the insecurity of Development in the Democratic Republic of the Congo (DRC), International Peace Building, Vol. 20, 2013 Issue 5; <https://doi.org/10.1080/13533312.2013.853950>

diplomatique qui a abouti à l'accord de paix entre la RDC et le Rwanda, où les États-Unis jouent un rôle central dans la médiation. La diplomatie chinoise suit sa doctrine constante de noningérence, protégeant ses intérêts économiques sans se mêler des conflits politiques complexes.²⁵ Cette posture, qui depuis longtemps a été considérée à tort ou à raison comme contre-productrice car elle tendrait à affaiblir son image comme acteur global engagé pour la paix et le développement, elle a manifesté ces dernières décennies au contraire sa réussite car la Chine est plus qu'omniprésente sur le continent africain. En se tenant à l'écart des conflits, la Chine a pu savoir comment négocier des deals juteux entre ennemis dans des situations conflictuelles. Par ailleurs, elle a pu petit à petit savoir comment exporter son modèle de gouvernance autoritaire dans différents pays. L'accord de paix de Washington risque d'aggraver le conflit géopolitique déjà existant entre la Chine et les États-Unis lui accordant un autre terrain de lutte d'influence en l'occurrence l'Afrique des Grands-Lacs.

La concurrence croissante entre la Chine et les États-Unis en Afrique constitue un terrain propice aux tensions. Les investissements massifs chinois dans les infrastructures (autoroutes, chemins de fer, ports) sont perçus par Washington comme une stratégie d'influence géopolitique. Les États-Unis y répondent par une intensification de leur aide militaire et diplomatique, notamment dans le cadre de la promotion de la démocratie et de la sécurité régionale. Ce double jeu crée un risque de polarisation des pays africains, contraints de choisir entre deux modèles diamétralement opposés. L'accord de paix signé à Washington, semble s'inscrire dans cette logique, cependant l'intégration de la dimension économique dans cet accord va certainement se heurter aux intérêts chinois dans la région. Comment les pays concernés vont-ils jongler avec cette situation? Une escalade diplomatique est possible

²⁵ Zheng Ruolin, Correspondant à Paris du quotidien Wen Hui Baode Shanghai, La Chine et sa nouvelle stratégie globale, dans: la Revue internationale et stratégique n° 67, automne 2007, Pp 142-149.

si les deux puissances multiplient les initiatives rivales, par exemple la Chine finançant de grands projets d'infrastructure contre l'exploitation des minerais - ce qui est le cas en RDC - pendant que les États-Unis renforcent les accords de sécurité y compris la protection des zones minières. Cette rivalité pourrait fragiliser les processus de paix en RDC et dans la région des Grands Lacs, en transformant les conflits locaux en champs d'influence stratégique. Un autre acteur non moins important et qui n'est pas mentionné dans l'accord, c'est le Burundi qui est très actif à l'est du Congo avec une présence militaire pour lutter contre les rebelles burundais qui luttent contre le pouvoir de Gitega; par ailleurs face à l'avancée des rebelles du M23, le Burundi s'est vu solliciter par son voisin la RDC pour envoyer des renforts militaires à fin de stopper l'avancée des rebelles.²⁶ Bien que le Burundi n'accepte pas officiellement la présence de ces militaires à l'Est de la RDC, beaucoup de rapports et des médias internationaux attestent cette présence.²⁷ L'implication du Burundi dans le conflit en RDC ajoute une autre couche de complicité d'une situation qui est déjà assez complexe. Le dernier rapport de l'Organisation « EurAc » décrit cette complexité de l'implication du Burundi en RDC : „Face à l'avancée du mouvement rebelle M23, soutenu par le Rwanda, la RDC a sollicité l'aide de ses voisins, notamment le Burundi, qui a intensifié son engagement militaire dans la région. Cette présence accrue a exacerbé les tensions diplomatiques avec le Rwanda, entraînant des

²⁶ Cfr. Rfi / Afrique: Le Burundi envoie des soldats en renfort pour aider Kinshasha dans l'Est de la RDC: <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250207-le-burundi-envoie-des-soldats-en-renfort-pour-aider-kinshasha-dans-l-est-de-la-rdc> accès le 28.07.2025.

²⁷ Cfr. Châtelot, Christophe, Le Burundi face aux conséquences de son intervention à l'Est de la RDC, dans: Le Monde-Afrique du 19 mai 2025, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/05/19/le-burundi-face-aux-consequences-de-son-intervention-dans-l-est-de-la-rdc_6607234_3212.html accès le 30.07.2025.

accusations mutuelles, une montée des discours nationalistes et un renforcement du contrôle sécuritaire au Burundi²⁸.

Le Burundi en tant que pays voisin et acteur dans le conflit à l'Est de la RDC ne devrait pas aussi être négligé dans toute initiative de recherche de solution durable dans cette région.

3. Une dynamique fragile : vers une paix durable ou vers un nouvel échec ?

Ce point met en lumière les incertitudes qui entourent la mise en œuvre et la durabilité de l'accord de Washington. Bien qu'il soit salué comme une avancée diplomatique importante, sa viabilité reste conditionnée à un ensemble de facteurs structurants, souvent ignorés ou sous-estimés dans les précédentes tentatives de résolution du conflit dans les Grands Lacs.

3.1. La nécessité d'une approche inclusive

L'accord souffre d'un déficit d'inclusivité : les groupes armés comme le M23, qui sont pourtant des acteurs centraux du conflit dans l'Est de la RDC, n'ont pas été directement intégrés au processus de Washington. Cette absence pourrait engendrer un rejet de l'accord sur le terrain, perpétuant les violences. L'Histoire récente (notamment l'échec des accords de Goma en 2008)²⁹ a montré que les accords entre États sans implication des acteurs armés ne produisent pas la paix effective. Par ailleurs l'accord manque aussi de mécanismes contraignants pour les partis signataires. L'accord repose essentiellement sur des engagements de bonne foi, sans prévoir de dispositifs juridiques rigoureux : pas de calendrier précis, ni de sanctions en cas de violation, ni d'organe indépendant

²⁸ EurAc (Réseau Europe-Afrique centrale): Sur la route des élections burundaises: Entre bruits de bottes et effondrement économique. Rapport sur la situation pré-électorale au Burundi 2025-2027, p. 19. Voir: https://www.eurac-network.org/sites/default/files/2025_eurac_rapport_burundi_fr_final_web.pdf

²⁹ Op.cit.

de contrôle. Cela en fait un accord compromissaire, et non contraignant, exposé aux retournements de situation ou à la manipulation stratégique des engagements.

3.2 L'enjeu de la justice et de la réparation

L'enjeu de la justice et de la réparation, l'un des aspects les plus sensibles et pourtant négligés de l'accord de Washington, demeure la question de la justice et des réparations pour les victimes des conflits armés à l'Est de la RDC. Alors que des milliers de civils ont été tués, déplacés, violés ou mutilés depuis les années 1990, l'accord ne consacre aucune disposition concrète sur les mécanismes judiciaires ou symboliques de reconnaissance des crimes commis. Cette omission met en péril les chances de réconciliation à long terme et perpétue une culture de l'impunité déjà profondément enracinée.

Des recherches rigoureuses ont démontré que l'absence de justice dans les processus post-conflit contribue à alimenter la résurgence des violences. Selon Priscilla B. Hayner, spécialiste reconnue des commissions vérité, « il n'y a pas de paix durable sans une forme quelconque de justice. Même lorsque les négociateurs veulent enterrer le passé, ce dernier revient, à travers les victimes, les communautés ou les acteurs de la société civile »³⁰. L'expérience congolaise illustre tristement ce constat. Depuis les accords de Lusaka (1999) et Sun City (2002), les processus de paix successifs ont échoué à intégrer les revendications de justice, en particulier celles des victimes de violences sexuelles, de pillages ou d'exécutions sommaires. Le Mapping Report des Nations Unies, publié en 2010, recense plus de 600 incidents graves relevant de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis entre 1993 et 2003, restés pour la plupart sans suite judiciaire³¹

³⁰ *Unspeakable Truths: Transitional Justice and the Challenge of Truth Commissions*, Routledge, New York, 2011, p. 9.

³¹ *Democratic Republic of the Congo, 1993-2003: Report of the Mapping Exercise*, OHCHR, Genève, 2010, p. 11.

Dans ce contexte, le silence de l'accord de Washington sur les réparations symboliques et matérielles constitue une faiblesse majeure. Comme l'explique le professeur Pierre Hazan, « les processus de paix qui sacrifient la justice sur l'autel du réalisme politique ne produisent que des paix illusives, éphémères et souvent piégées par la revanche »³². La justice transitionnelle, entendue comme un ensemble de mécanismes (juridictions, commissions vérité, réparations, garanties de non-répétition), aurait pu constituer un levier important pour reconstruire la confiance entre les communautés locales et les institutions étatiques. Ruti G. Teitel souligne à ce propos que « la transition sans justice ne permet pas d'ancrer une culture démocratique durable : elle légitime des élites issues de la guerre et perpétue l'inégalité politique et juridique »³³. En outre, les mécanismes de justice ne sauraient se limiter à des procédures pénales classiques. Ils doivent inclure des approches restauratives, fondées sur l'écoute des victimes, la reconnaissance publique des torts, des mesures de réparation collectives (accès à la santé, à l'éducation, à la terre) et des garanties de non-répétition, notamment par la réforme du secteur de sécurité. Ce n'est qu'à ce prix qu'un accord de paix peut prétendre à une transformation sociale réelle et non à une simple trêve conjoncturelle.

Ainsi, le succès de l'accord de Washington dépendra de sa capacité à intégrer, dans sa mise en œuvre, une véritable politique de justice transitionnelle, fondée sur les droits des victimes, la mémoire des atrocités et la construction d'une paix inclusive et réparatrice.

3.3 Le rôle ambivalent des puissances étrangères

Le rôle des puissances étrangères dans l'accord de paix RDC–Rwanda signé à Washington révèle une ambivalence

³² Hazan, Pierre, *La justice face à la guerre : De Nuremberg à La Haye*, Éditions Stock, Paris, 2000, p. 223.

³³ Teitel, Ruti G., *Transitional Justice*, Oxford University Press, Oxford, 2000, p. 216.

stratégique qui mérite une attention particulière. D'un côté, les États-Unis et le Qatar se sont positionnés comme facilitateurs du dialogue, promouvant une approche diplomatique multilatérale et une stabilisation régionale, notamment autour des chaînes d'approvisionnement en minerais stratégiques. De l'autre, leur engagement n'est pas neutre : il s'inscrit dans une logique de protection d'intérêts économiques et sécuritaires, en particulier dans le cadre de la rivalité sino-américaine en Afrique. La Chine, bien qu'absente du processus de négociation, demeure un acteur central dans l'exploitation minière congolaise et dans la construction d'infrastructures stratégiques. Ce décalage entre implication politique et poids économique pourrait créer un déséquilibre d'influence, où chaque puissance tente de tirer avantage du processus de paix à des fins de contrôle ou de légitimation de ses investissements. Ce risque de géopolitisation du conflit n'est pas théorique : il est documenté dans plusieurs études sur la militarisation de la coopération économique en Afrique. En fin de compte, la paix pourrait devenir un champ de compétition internationale, transformant un processus censé être centré sur les besoins des populations locales en un théâtre de confrontation des puissances globales. Si ces dynamiques ne sont pas régulées, l'accord de Washington pourrait se retrouver captif de jeux d'influence, au détriment de sa vocation première : pacifier durablement la région des Grands Lacs.

3.4 Le danger d'un retour au statu quo conflictuel

Le risque d'un retour au statu quo conflictuel dans la région des Grands Lacs, en particulier à l'Est de la RDC, est largement documenté par la littérature spécialisée. En l'absence de garanties fortes et de mécanismes de mise en œuvre efficaces, l'accord de Washington court le danger de suivre le sort d'accords précédents restés lettre morte. Plusieurs analyses soulignent qu'en RDC, les processus de paix qui ne s'attaquent pas aux causes structurelles du conflit – notamment la compétition autour des ressources, l'impunité des crimes graves et

la marginalisation des groupes locaux – finissent par échouer. Comme le note Séverine Autesserre :

« L'échec des accords de paix en RDC est souvent lié à leur incapacité à inclure les dynamiques locales de conflit et les griefs des communautés. Les solutions imposées d'en haut tendent à produire des effets inverses à ceux escomptés. »³⁴

La situation dans le Nord-Kivu est un exemple éloquent. La reprise des hostilités dans cette province est un scénario redouté si les groupes armés comme le M23 ou les milices locales, absents du processus de Washington, décident de rejeter l'accord ou de l'interpréter comme une menace à leurs intérêts. Les Nations Unies l'avaient déjà anticipé dans un rapport antérieur :

« Les groupes armés exclus des négociations sont susceptibles de continuer à recourir à la violence pour préserver leur contrôle territorial et leur accès aux ressources. »³⁵

L'érosion de la confiance entre Kigali et Kinshasa, qui s'est produite après chaque tentative de paix depuis 2003, reste également un facteur d'instabilité majeur. Elle s'explique par des accusations réciproques de soutien à des groupes armés ou d'ingérence militaire, et s'accompagne d'un déficit structurel de transparence. Enfin, la marginalisation des populations civiles constitue une constante des accords dans la région. Comme le souligne le Berghof Foundation Handbook :

« La paix durable exige la participation active des populations concernées. Sans inclusion des citoyens et des victimes dans la conception et la mise en œuvre des accords, ceux-ci perdent toute légitimité locale ».³⁶

³⁴ Autesserre, Séverine, *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*, Cambridge University Press, Cambridge, 2010, <https://doi.org/10.1017/CBO9780511761034> p. 3.

³⁵ United Nations Security Council, *Final report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo*, S/2016/466, New York, 2016, p. 14.

³⁶ Berghof Foundation, *Berghof Handbook for Conflict Transformation*, Berghof Research Center, Berlin, 2011, p. 94.

3.5 Les conditions à remplir pour transformer l'essai

La viabilité de l'accord de Washington dépend de sa capacité à rompre avec les approches fragmentaires et élitistes du passé. Une inclusion effective des groupes armés, notamment le M23, est indispensable pour garantir un désarmement réel et durable ; leur exclusion, comme l'illustrent les échecs des accords de Goma en 2008, mène souvent à une relance des hostilités. Ensuite, des mécanismes contraignants doivent être mis en place : sans calendrier clair ni sanctions en cas de violation, les engagements restent purement déclaratifs. Il est également crucial d'adopter une approche centrée sur les victimes, intégrant réparation, vérité et justice, comme le recommandent la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le rapport Mapping de l'ONU. Enfin, une implication sincère et coordonnée des organisations régionales (UA, CIRGL, SADC, EAC) est nécessaire pour assurer le suivi, garantir une légitimité régionale et éviter la fragmentation diplomatique. Ce n'est qu'en combinant ces éléments que l'accord pourra dépasser le symbolisme diplomatique pour devenir un levier de transformation réelle.

Conclusion

L'accord RDC-Rwanda signé à Washington constitue indéniablement un progrès diplomatique, dans un contexte régional longtemps marqué par des rapports de force militarisés, des discours antagonistes et une diplomatie fragmentée. Il cristallise une volonté politique nouvelle de part et d'autre, encouragée par des puissances comme les États-Unis et le Qatar, de rompre avec la spirale des accusations mutuelles et des interventions transfrontalières. Toutefois, il demeure un accord fragile, encore éloigné d'une paix structurelle. Son avenir dépendra de sa capacité à s'incarner dans des mécanismes crédibles, inclusifs et respectueux des réalités locales. En particulier, l'inclusion des groupes armés, l'instauration d'instruments juridiques contraignants, et surtout la centralité

accordée aux droits des victimes et aux impératifs de justice transitionnelle constitueront des indicateurs clés de réussite. L'implication d'autres acteurs étatiques ayant des intérêts géopolitiques et commerciaux semble aussi être un facteur incontournable. Sans ces éléments, les failles déjà observées dans les accords antérieurs risquent de se reproduire, compromettant à nouveau les espoirs de stabilisation. Dès lors, seul un ancrage à la fois politique, social et humanitaire permettra à cet accord d'échapper au destin des « paix de papier » qui ont trop longtemps ponctué l'histoire tragique de la région des Grands Lacs.